



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025**

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Rémi COUTELIER, Benoit CRETET, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Louis LUX.

Excusés : Laurence CAMBRAY (pouvoir à Brigitte BRETIN), Caroline LAVERSENNE (pouvoir à Ghislain BATAILLARD), Marc PISTORESI (pouvoir à Michel FISCHER).

Secrétaire de séance : Corinne GUIRAUD.

DÉLIBÉRATIONS *(votées à l'unanimité)*

N°1102 : Suppression d'emploi

N°1103 : Mutuelle santé labélisée

N° 1104 : Adhésion au service de médecine préventive CG

N°1105 : Renouvellement ordinateur secrétariat

N°1106 : Autorisation au Maire d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement

N° 1107 : Approbation mise à jour statuts ECLA

N°1108 : Affouage 2025

N°1109 : Décision modificative n° 02

SUPPRESSION D'EMPLOI

Dans la continuité du renouvellement du poste de la secrétaire, le Conseil municipal valide la suppression du poste à temps non complet au 1^{er} avril 2026.

MUTUELLE SANTÉ LABÉLISÉE

Obligation pour les collectivités, dès janvier 2026, de participer au financement d'un contrat santé labélisé. Le conseil décide de participer à hauteur de 15 € par mois et par agent.

ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE CDG

Le conseil a décidé de résilier le contrat avec l'OPSAT et d'adhérer au service de la médecine préventive du centre de gestion du Jura.

RENOUVELLEMENT ORDINATEUR SECRÉTARIAT

Le conseil a décidé de remplacer l'ordinateur du secrétariat, plusieurs devis reçus sont à l'étude.

AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après délibération, les élus donnent l'autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses 2025.

APPROBATION MISE À JOUR STATUTS ECLA

Le Conseil municipal valide la modification des statuts d'ECLA qui ont été approuvés en conseil communautaire le 13 novembre 2025.

AFFOUAGE 2025

La commune possède des parcelles où se trouve du bois versé (bois malade). Elle met en vente des lots au prix de 30 €. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au secrétariat de Mairie avant fin 2025.

DÉCISION MODIFICATIVE N°02

Afin d'intégrer des opérations pilotées par le SIDECE, il est nécessaire de voter un transfert de comptes d'investissement.

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme : Le maire informe des dossiers en cours.

Secrétariat de mairie : Il sera fermé du mardi 23 décembre à 18H00 au lundi 05 janvier à 8H30.

Vœux du Maire : Ils auront lieu le vendredi 09 janvier 2026 à 19 H00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.

Le Maire,

Michel FISCHER



La secrétaire de séance,

Corinne GUIRAUD.

